



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 24/04/2023

N/Réf. : FRT20123_707_PROT **FOREST. Rue Meyerbeer, 35 (arch. Jean-Baptiste DEWIN)**
Gest. : XX (= Sont classés comme monument la totalité de l'hôtel Danckaert et
V/Réf. : CL/2322-0058-02 de son garage, ainsi qu'une partie de son jardin d'origine depuis le
Corr: Catherine Leclercq 07 juillet 2016/ Inventaire)
PROTECTION : Clôture d'enquête de la procédure visant au
classement par extension comme monument de la partie ouest de
l'ancien jardin de l'Hôtel Danckaert

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 23/03/2023 sous référence, la CRMS, en sa séance du 19/04/2023, **rend un avis favorable sur le classement définitif de la partie non classée (partie ouest)** de l'ancien jardin de la villa Dewin (Hôtel Danckaert) sise sur la parcelle cadastrale B163v4, rue Meyerbeer 35 à Forest mais **déplore que la totalité de la partie non classée du jardin n'ait pas été reprise par le Gouvernement dans son arrêté d'entame et l'invite à reconsidérer une protection du jardin dans sa totalité, sans en exclure des parties.**

Dès son premier avis, le 1er octobre 2014, la CRMS, en proposant le classement de la totalité de la maison et de son jardin, soulignait l'intérêt, sur le plan du paysage urbain, du jardin dans son ensemble, « étant donné l'impact de l'immeuble et de son jardin dans la rue de la Mutualité (qu'il longe sur plusieurs dizaines de mètres) et dans la rue Meyerbeer ».

Le même avis relevait encore que « le jardin présente également un intérêt intrinsèque. Il se compose d'une roseraie aménagée à droite de l'entrée, entre le pavillon abritant le garage et le bâtiment principal, dont elle agrémente la terrasse. La partie arrière du jardin, se développant jusqu'à front de la rue de la Mutualité, est organisée autour de cheminements courbes multipliant les points de vue et délimitant des pelouses et massifs. La lisière du jardin est bordée d'arbres à haute tige et des plantations plus hautes organisent l'ensemble en séquences différenciées".

Le tracé du jardin se présente comme une composition originale, qui tire au maximum parti des potentialités d'un espace relativement réduit et doit être considéré dans sa totalité. Il témoigne d'une grande maîtrise du dessin et d'un sens aigu de l'harmonie et des proportions. Il présente indéniablement un intérêt esthétique et paysager au sens de l'article 206 du COBAT dans sa totalité.

Dans la première moitié du 20e siècle, et en particulier dans l'entre-deux-guerres, l'architecture des jardins en Belgique chercha à surpasser la traditionnelle opposition entre jardin à la française et jardin à l'anglaise. S'inspirant du mouvement Arts & Crafts de l'art des jardins (notamment Gertrude Jekyll, qui collabora avec l'architecte Edwin Lutyens), le Nouveau Jardin Pittoresque ne plaça plus les questions stylistiques au centre des préoccupations, mais bien le choix des plantes, dont la palette devait être aussi

1/2

riche et variée que possible. On pouvait donc trouver, au sein d'un même jardin, une juxtaposition de styles très différents, avec un mélange d'éléments formels (roseraies au tracé géométrique, buis taillés, tonnelles...) et plus libres (chemins sinueux bordés de massifs de plantes vivaces ou mixed borders, rocailles de plantes alpines, mares avec plantes aquatiques...). Ce style mixte se retrouve dans de nombreuses compositions de Jules Buysens (cf. le projet de transformation du jardin de la maison Losseau, à Mons, daté de 1929), l'architecte-paysagiste le plus représentatif de ce courant, et dans le jardin de la villa Danckaert, comme dans celui de la villa des Fleurs à Woluwe-Saint-Pierre, autre œuvre de Dewin.

Lors de l'instruction de la demande de classement, la CRMS a pu prendre connaissance d'un courrier daté du 10 mars 2023 et rédigé par Madame Geneviève Danckaert, petite-fille aînée de Jean Danckaert qui commanda à l'architecte Dewin la réalisation de la propriété. Géneviève Danckaert habita au 35 rue Meyerbeer de 1950 à 2016. Son courrier, et ses annexes photographiques, confirme que le jardin et l'hôtel ont été conçus comme un ensemble cohérent, très bien conservé, et témoigne de l'intérêt esthétique et paysager de protéger un tel ensemble dans sa totalité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : cleclercq@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; protection@urban.brussels